**Titre de la pré-proposition**

Utilisez une mise en page permettant une **lecture confortable du document** (page A4, calibri 11 ou équivalent, interligne simple, marges 2 cm ou plus, numérotation des pages).

**Le site de dépôt refuse le téléchargement d’un document de plus de 4 pages ou dans un format autre que pdf. Aucune annexe n’est acceptée.** Les CV du coordinateur ou de la coordinatrice et des responsables scientifiques des éventuels partenaires sont à compléter en ligne à partir du site de dépôt.

La rédaction de votre pré-proposition **doit permettre son évaluation selon les 2 critères d’évaluation définis dans le texte et dans le guide de l’AAPG2023** : « Qualité et ambition scientifique » et « Organisation et réalisation du projet ». **Il est nécessaire de se reporter au guide afin d’en connaitre les sous-critères, différenciés selon l’instrument de financement choisi**.

**Aucune donnée financière n’est requise dans le corps de la pré-proposition**,aucun sous-critère n’étant lié en étape 1.

# Contexte, positionnement et objectif(s) de la pré-proposition

**Dans cette section, répondant au critère d’évaluation « Qualité et ambition scientifique », doivent être présentées les informations suivantes :**

* Description des objectifs et des hypothèses de recherche ;
* Positionnement du projet par rapport à l’état de l’art ;
* Présentation de la méthodologie utilisée pour atteindre les objectifs du projet, description précise de la ou les méthodes envisagées en incluant la couverture disciplinaire (mono-trans-inter-disciplinaire) ;
* Plus-value du projet en termes d’apport scientifique, que ce soit en termes d’objet, de problématique et d’approche méthodologique, et plus-value en termes de production de connaissances ;
* Positionnement du projet par rapport aux enjeux de recherche de l’axe scientifique choisi (cf. §G. Axes scientifiques relatifs à l’appel à projets générique2023 dans le [texte de l’AAPG2023](https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2023/)).

**Le critère « Qualité et ambition scientifique » est un critère discriminant**, i.e. seuls les projets ayant obtenu la note « A » sur ce critère de la part du comité d’évaluation scientifique peuvent être invités en étape 2.

# Partenariat (consortium ou équipe)

***Cette section est en lien avec le critère d’évaluation « Organisation et réalisation du projet » :***

* **S’il s’agit d’un projet collaboratif (PRC, PRCE),**
	+ Présenter le coordinateur / la coordinatrice scientifique, son expérience antérieure dans le domaine objet de la pré-proposition, son implication dans le projet objet de la pré-proposition.
	+ Présenter le consortium et sa complémentarité, l’implication de chaque partenaire dans l’atteinte des objectifs : Indiquer les différentes compétences envisagées pour mener le projet objet de la pré-proposition, en précisant l’identité du ou des scientifiques impliqués, l’identification des établissements auxquels ils sont rattachés et tout autre élément permettant de juger de la qualité et complémentarité des partenaires et du caractère effectif de la collaboration.
* **S’il s’agit d’un projet « Projet mono-équipe » (PRME),**
	+ Présenter le coordinateur / la coordinatrice scientifique, son expérience antérieure dans le domaine objet de la pré-proposition, son implication dans le projet objet de la pré-proposition y compris son taux d’implication.
	+ Présenter l’équipe et son expertise pour l’atteinte des objectifs, en précisant l’identité des scientifiques impliqués et leur taux d’implication, démontrer la pérennité de l’équipe pour la durée du projet.

Attention, les données doivent correspondre à l’attestation du directeur ou de la directrice de laboratoire déposée à date et heure de clôture sur le site de dépôt.

* **S’il s’agit d’un projet « Jeune chercheur-Jeune chercheuse » (JCJC),**
	+ Présenter le coordinateur / la coordinatrice scientifique, son positionnement au sein de son organisme ou laboratoire d’accueil, son expérience antérieure dans le domaine objet de la pré-proposition, son implication dans le projet objet de la pré-proposition, préciser clairement la date de soutenance de thèse (ou équivalent) et la date de prise de fonction dans l’établissement / les dates de prise de fonctions dans les différents établissements (éventuelle période d’essai ou stagiaire comprise) ;
	+ Présenter l’équipe constituée autour du projet objet de la pré-proposition, sa qualité, sa complémentarité dans l’atteinte des objectifs précédemment établis ;
	+ Montrer en quoi le projet objet de la pré-proposition sera facteur de prise de responsabilité du coordinateur et du développement de son équipe autour de la thématique.

# Bibliographie

**Cette section est en lien avec le critère d’évaluation « Qualité et ambition scientifique »**

Liste des références bibliographiques de la pré-proposition relative à l’état de l’art.

Veillez à renseigner des références « utilisables », i.e. incluant les premiers co-auteurs, le titre complet, le titre de la revue, l’année, etc. Vous pouvez compléter ces références par le lien « accès ouvert » (« open access ») des articles pour améliorer leur accessibilité aux évaluateurs.

Les preprints sont acceptés, en particulier pour le référencement de données préliminaires.

Les facteurs d’impact ne doivent pas être mentionnés.

***La bibliographie doit être comptabilisée dans la limite des 4 pages de la pré-proposition.***